



Dans le présent document, les termes utilisés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin

## DESCRIPTIF - MODULE C4

### « TECHNIQUE DES VÉHICULES UTILITAIRES, PHYSIQUE ET CHARGEMENT – PLANIFICATION DE LA FORMATION »

<b>Description</b>	La conduite de véhicules utilitaires et le transport de marchandises et de personnes sont intimement liés à la technique et à la physique. Les futurs moniteurs de conduite de camion doivent disposer d'un savoir spécifique approprié. La technique des véhicules se développe très rapidement. La tâche du moniteur de conduite de camion consiste à transmettre à l'élève de conduite des connaissances techniques de base suffisantes pour lui permettre de conduire et d'utiliser son véhicule en le ménageant, d'une manière économique et qui conserve la valeur du véhicule. Les thèmes de la sécurité et de l'environnement intéressent souvent plus particulièrement le public. Afin de pouvoir enseigner les thèmes de la physique liée à la conduite et de l'arrimage des chargements, il est indispensable de disposer de connaissances de base sur les règles mathématiques fondamentales, les grandeurs, les formules et les notions physiques de la loi du mouvement.
<b>Prérequis</b>	L'accès à la formation se fait sur dossier attestant: ⇒ La compétence du module C3
<b>Groupe-cible</b>	Nouveaux moniteurs
<b>Compétence opérationnelle</b>	Les apprenants sont capables, compte tenu des bases théoriques de la technique des véhicules utilitaires et de la physique, du chargement et de son arrimage, de planifier les phases de la formation.
<b>Contenu</b>	⇒ Bases de la physique de la conduite ⇒ Exemples de calcul de la statique, de la dynamique, de la loi du mouvement ⇒ Chargement et arrimage ⇒ Technique des véhicules utilitaires ⇒ Dispositions légales sur les véhicules (les documents nécessaires pour le véhicule et le chargement, exigences techniques, etc.) ⇒ Divers travaux pratiques ⇒ Planification et réalisation de séquences théoriques et pratiques d'enseignement (conception, définition des objectifs et unités d'apprentissage, méthodes d'enseignement, etc.)
<b>Positionnement du module</b>	Le module C4 « Technique des véhicules utilitaires, physique et chargement – planification de la formation » sert de certificat partiel pour la qualification supplémentaire de moniteur / monitrice de conduite de camion.
<b>Certificat de compétence C4</b>	Travail pratique : Etablir un plan de formation exemplaire détaillé pour une leçon technique avec indication des compétences, objectifs d'apprentissage, séquences d'apprentissage et méthodes didactiques et d'apprentissage.
<b>Qualification supplémentaire de Moniteur / Monitrice de conduite de camion</b>	Les modules C3, C4, C6, C7 sont nécessaires pour l'admission à l'examen du module C8. Les candidats et candidates qui ont obtenu les 4 certificats modulaires peuvent s'inscrire à l'examen pour la qualification supplémentaire de moniteur / monitrice de conduite de camion auprès de :  <b>Association suisse des moniteurs de conduite ASMC</b> <b>Secrétariat CAQ</b> <b>Case postale 8150</b> <b>3001 Berne</b>
<b>Dates</b>	Selon le planning de la session



<b>Horaire</b>	08h15 – 12h00 (pause de 10h00 à 10h30) 13h00 – 16h45 (pause de 14h45 à 15h15)
<b>Durée du module</b>	120h de temps de présence
<b>Travail autonome</b>	Des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière (journal de bord) et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.
<b>Prix</b>	Selon les tarifs en vigueur
<b>Lieu</b>	Fédération romande des écoles de conduite – Route du Village 14 – 1070 Puidoux